

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-deux, le quinze avril,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 7 avril 2022, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Gilbert NASARRE, Sandrine PASSEBON jusqu'à 19h05, Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Philippe CHABOT (pouvoir donné à Agnès RONDEAU), Jacqueline GATTEPAILLE (pouvoir donné à Nathalie LALLEMAND), Sandrine PASSEBON à partir de 19h05 (pouvoir donné à Daniel FONTENEAU), Garance PATARIN-CHAPENOIRE (pouvoir donné à Valérie MARSAULT).

Absent : Mathieu POUGNAND

Secrétaire de séance : Cyril REUILLON

OBJET : Construction d'un Centre d'Incendie et de Secours (CIS) à Echiré pour le CPI Sèvre-Amont et demande de subvention au Département des Deux-Sèvres

Le Maire expose.

Suite aux avis favorables et concordants des communes d'Echiré, de Saint-Gelais et de Saint-Maxire, ainsi que celui du SDIS des Deux-Sèvres, le projet de construction d'un nouveau Centre d'Incendie et de Secours (CIS) pour le Centre de Première Intervention (CPI) Sèvre Amont a été engagé sur la commune d'Echiré.

La commune d'Echiré est maître d'ouvrage de cette opération, avec participation financière des deux autres communes de Saint-Gelais et Saint-Maxire, conformément à la délibération du conseil municipal du 27 février 2021 et des délibérations concordantes des conseils municipaux de ces deux collectivités.

Par délibération du 21 mai 2021, le conseil municipal a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement représenté par TEMIS ARCHITECTES, mandataire, domicilié à La Crèche (79260).

A l'issue des réunions et échanges entre les 3 communes, le SDIS des Deux-Sèvres et la maîtrise d'œuvre, le Maire a présenté à l'assemblée le dossier d'avant-projet définitif (APD) établi par le maître d'œuvre, pour un montant prévisionnel estimé à 630 00,00 € HT. Cet APD a été approuvé par délibération en date du 10 septembre 2021.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement à la départementalisation de 15 centres d'incendie et secours communaux identifiés par le SDIS des Deux-Sèvres, le Conseil départemental des Deux-Sèvres, lors de sa séance du 11 avril 2022, a approuvé le cahier des charges du Contrat Ambition Deux-Sèvres correspondant à cet engagement du Département pour la période 2022-2028. En parallèle l'Etat s'est engagé à accompagner cette départementalisation en mobilisant sa DETR.

L'enjeu défini pour ces prochaines années, est d'achever le maillage territorial des centres de secours « départementalisés » sur le territoire des Deux-Sèvres, mis en œuvre dans les années 2000 mais dont le processus n'avait pas été mené à terme.

L'objectif est d'accompagner les communes des 15 centres identifiés et définis par le SDIS (dont le CPI Sèvre-Amont couvrant les communes d'Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire), afin de leur permettre de proposer le transfert de leur centre de secours après mise aux normes du bâtiment par reconstruction/rénovation ou bien réaménagement/rénovation ou enfin par simples travaux de finition de la mise aux normes existante pour atteindre le standard attendu.

Le futur centre d'incendie et secours du CPI Sèvre-Amont, couvrant les communes d'Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire, est l'un des 15 CIS identifiés par le SDIS des Deux-Sèvres au regard de sa co-instruction et validation du projet de construction du nouveau CIS à Echiré (stade AVP).

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de solliciter de Madame la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 / Aménagement du Territoire, dans le cadre du plan d'accompagnement à la départementalisation des centres d'incendie et secours communaux 2022-2028, pour les travaux de construction d'un CIS à Echiré pour le CPI Sèvre-Amont.

Le Maire rappelle à l'assemblée que le dossier pour la construction d'un CIS pour le CPI Sèvre-Amont à Echiré correspond à un coût d'opération estimé à 751 232,00 € HT, comprenant :

- les frais d'acquisition du terrain pour construction du CIS et frais de notaire, pour un montant total de 8 339,00 € ;
- le coût estimatif des honoraires de maîtrise d'œuvre et frais divers pour un montant de 102 893,00 € HT ;
- le coût estimatif des travaux pour un montant de 630 000,00 € HT (suite approbation APD par délibération du conseil municipal en date du 10 septembre 2021) ;
- un montant prévisionnel de dépenses imprévues pour 10 000,00 € HT.

Le Maire présente à l'assemblée le plan de financement de l'opération comme suit, en rappelant la décision du Préfet des Deux-Sèvres, par arrêté en date du 29/11/2021, de soutenir ce projet par l'octroi d'une subvention au titre de la DETR 2021 pour un montant de 296 037,00 € :

Plan de financement de l'opération de construction d'un CIS à Echiré

DEPENSES	<i>en Euros</i>	RECETTES	<i>en Euros</i>
<i>Détails des principaux postes</i>		<input type="checkbox"/> <i>Financements publics</i>	
1/ Frais d'acquisition du terrain (7 400 €) + frais de notaire (939 €)	8 339,00	<input type="checkbox"/> État :	
2/ Honoraires et frais divers		- DETR 2021 Action 3.3 « Garantir la sécurité »	296 037,00
Levés topo	927,00	<input type="checkbox"/> Département :	
Etude de faisabilité technique et financière	3 300,00	- CADS 2022-2028 Plan d'accompagnement à la départementalisation des CIS communaux	150 000,00
Etudes géotechniques G1 + G2PRO	10 050,00	<input type="checkbox"/> Communes :	
Etude filière assainissement autonome (950 € HT) + Prestation contrôle asst par la CAN (181 €)	1 131,00	- SAINT-GELAIS	98 979,00
Honoraires de maîtrise d'œuvre	56 385,00	- SAINT-MAXIRE	80 167,00
Mission contrôle technique	4 300,00		
Mission SPS	2 800,00		
Assainissement autonome et réseaux	24 000,00		
Sous-total honoraires et frais divers	102 893,00		
3/ Travaux (stade APD) dont :	630 000,00	<input type="checkbox"/> Autofinancement Commune ECHIRE :	274 591,00
Maçonnerie - VRD	219 800,00	(dont FCTVA : 146 201 euros)	
Charpente Bardage	96 500,00		
Couverture - Zinguerie	37 400,00		
Menuiseries ext - Occultations	38 300,00		
Cloisons sèches-Plafonds-Isolations	58 800,00		
Menuiseries int. Bois	29 200,00		
Porte industrielle	11 300,00		
Carrelage-Faïence	14 500,00		
Revêtements sols souples	10 000,00		
Peinture-Tentures	16 200,00		
Electricité	38 000,00		
Chauffage-Ventilation-Plomberie-Sanitaire	60 000,00		
Dépenses imprévues (sécurité incendie, alarme intrusion, éclairage sécuritaire extérieur du CIS, divers...)	10 000,00		
Total HT	751 232,00		
TVA sur 742 712,00 € HT (non compris acquisition terrain + frais notaire + contrôle asst CAN)	148 542,00		
TOTAL TTC	899 774,00	TOTAL TTC	899 774,00

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'adopter le dossier présenté et son plan de financement ;**
- **de solliciter Madame la Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres pour l'octroi d'une subvention au titre du Contrat Ambition Deux-Sèvres 2022-2028 / Aménagement du Territoire dans le cadre du plan d'accompagnement à la départementalisation des centres d'incendie et secours communaux 2022-2028 ;**
- **d'autoriser le Maire à signer le dossier de demande de subvention correspondant et tous les documents afférents.**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 15 avril 2022,

Le Maire,

Thierry DEVAUTOUR

Certifié exécutoire.

Reçu en Préfecture le : **20 AVR. 2022**

Notifié ou publié le : **20 AVR. 2022**